



LETTRE OUVERTE

Madame le Ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique, Maggie De Block
Tour des Finances.
Boulevard du Jardin Botanique, 50/175
1000 Bruxelles.

Bruxelles, le 13 novembre 2017.

Madame le Ministre,

Nous avons l'avantage de vous annoncer la création d'une Coupole qui a pour objet principal de rassembler tous les infirmiers indépendants francophones et germanophones à travers les associations et les groupements de la région bruxelloise et wallonne, ce compris la communauté germanophone.

Cette nouvelle asbl se nomme « Coupole des Infirmiers Francophones Indépendants » : C I F I
Les statuts sont parus au Moniteur Belge ce 06 novembre 2017.

La CIFI a été constituée le 11 octobre dernier. Les membres fondateurs sont :

- AIIB-VUKB - Association des Infirmières Indépendantes de Belgique : association de défense professionnelle au niveau fédéral (siégeant à la Commission de Convention PAI/OA INAMI) ;
- AILL : Association des Infirmiers Indépendants de la province de Luxembourg (à la CC INAMI)
- AIIN : association des Infirmiers Indépendants de Namur ;
- AIPL : Association des Infirmiers Indépendants de la Province de Liège ;
- COLLEGIUM : Association des Infirmiers Indépendants de la Région du Centre - La Louvière ;
- Un groupement d'Infirmiers Indépendants.

Nous avons, le désagrément de vous annoncer la première mission de la CIFI :

L'obligation de la lecture de l'eID s'inscrit dans l'évolution des professions de la Santé, nous en sommes conscients.

Nous sommes également conscients que cette obligation est prévisible depuis 2015.

En qualité d'associations professionnelles nous avons organisé en mai et juin dernier des soirées d'information avec les fournisseurs de logiciels agréés. Ceux-ci promettaient des programmes en ordre de fonctionnement rapidement. Les infirmiers ont obtenu les lecteurs fin Août, voire en septembre. La période de test a donc été courte, voire inexistante pour certains. Malgré tous ces facteurs de stress, les infirmiers se sont appliqués activement.

Nous ne voulons pas nous attarder ici sur les problèmes liés à la lecture proprement dite.
Nous ne reviendrons pas ici sur le manque d'information de l'Administration au public concerné.
Nous venons ici et dans l'urgence **dénoncer tous les problèmes éminemment liés à la facturation** des soins du mois d'octobre. Ces problèmes proviennent soit des logiciels, soit des mutuelles.

Les programmes informatiques n'étaient pas finalisés au 1^{er} octobre.

Les problèmes techniques n'étaient pas résolus le 31 octobre.

En ce début novembre, les mutuelles ne sont pas opérationnelles et multiplient les rejets de facturations. Leurs programmes ne sont pas synchronisés avec les soft utilisés.

Refus de facturation signifie refus de paiement. Cette situation, inacceptable, met nettement en danger certains prestataires et particulièrement les responsables des groupements qui se voient obligés de payer leurs collègues alors qu'ils n'ont rien perçu. Nous recevons de multiples témoignages. Nous portons ici aussi votre attention sur la détresse des services de facturations qui se trouvent en grande difficulté.

Le secteur est en colère. Certains infirmiers démissionnent, certains se voient obligés de négocier des crédits de caisse, d'autres sont en burn out, voire quittent carrément la profession. Nous attendons que vous preniez conscience rapidement de cette **situation dramatique**.

Nous ne pouvons plus tolérer que l'Administration nous inflige des obligations alors qu'elle n'en a pas vérifié les procédures. Les difficultés liées à la lecture de l'eID ont incriminé largement les fournisseurs de soft. Les rejets de facturations impliquent sérieusement les mutuelles et donc votre ministère.

Nous vous prions de comprendre nos difficultés et de suspendre les obligations en vigueur, le temps nécessaire au bon fonctionnement de cette nouveauté.

Nous souhaitons un report de cette obligation au minimum au 1^{er} janvier 2018, en espérant que les fournisseurs de logiciels soient prêts ainsi que les mutuelles.

Nous vous prions de demander aux mutuelles de lever leurs sanctions, d'accepter sans condition les factures et de payer les prestataires pour leurs soins effectués dans le respect habituel de la nomenclature et de la réglementation INAMI.

Nous sollicitons un rendez-vous au Cabinet pour débattre de ce sujet difficile. Si cette lettre porte sur la facturation, il reste à définir la période qui sera prise en considération pour le calcul des 90% admis pour la lecture de l'eID ; il reste à considérer les économies que vont produire ces mesures pour le secteur et à définir leur destination ; il reste à envisager une intervention majorée de la prime informatique.

Espérant votre sollicitude et la diligence de votre réponse, nous vous prions, Madame le Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.


Damien NOTTEBAERT, président CIFI asbl.

